



Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Prombas du 24 octobre 2017–18h30 à Vilvoorde

Présents : MM A. Welvaarts, L.Lopez, P.Deleye, M.Verlinden, JP Delchef.

Excusés :Mr P.Flament (mission Fiba)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 août 2017

Le procès-verbal de la réunion du 16 août 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 16 août 2017

- 2.1. Conseils judiciaires Prombas : A.Welvaarts propose la candidature de mr David De Vleeschauer pour la fonction de coordinateur juridique. Le conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition du président pour la saison 2017-2018.
- 2.2. Le conseil d'administration confirme que le nombre de juges est fixé à 3 par audience. Pour le traitement de tous les dossiers, chaque rôle est représenté.
3. Comptes annuels de la fondation PromBas : au vu de la décision de la VBL de ne pas exiger le remboursement des frais de location de salles de réunion, l'approbation des comptes annuels par mail aura lieu dans les meilleurs délais
4. Le rapport de la réunion avec les clubs de de TDW1 du 7 mai 2017 au cours de laquelle la formule de championnat a été revue doit encore être rédigé.
5. Communication de l'implémentation des conditions de licence pour la saison 2018-2019. Mr Welvaarts rédigera un projet de courrier à l'attention des prochaines échéances.
6. Changement du siège social de la fondation Prombas. Mr Delchef effectuera les formalités . Une communication sera faite à l'attention des clubs.
7. convention NDR : après une dernière lecture, la convention sera signée le 15 novembre 2017 .
8. Règles de montée et descente des arbitres : après une dernière lecture, le document convention sera signée le 15 novembre 2017 .

9. Facturation des frais d'arbitrage pour les matches de coupe de Belgique : un accord a été trouvé entre les services comptables de l'AWBB et de Basket Vlaanderen.

3 .Administration

3.1. Dossier BMC/PromBas : le conseil d'administration commente la dernière citation à comparaître et confirme la désignation de maître Matheï pour défendre ses intérêts.

2.2. Exploit des huissiers Modero deurwaarders du 16 octobre 17: le conseil d'administration prend acte du courrier.

2.3. Courrier SFP Finances du 16 octobre 2017: Mr Delchef prendra contact avec les services du SPF.

2.4. Calendrier des réunions du conseil d'administration pour la saison 2017-2018 : Après concertation, les membres du conseil d'administration s'accordent sur les dates suivantes :

- * 20/11/2017
- * 18/12/2017
- * 29/01/2018
- * 26/02/2018
- * 26/03/2018
- * 23/04/2018
- * 21/05/2018
- * 18/06/2018

2.5. Nouvelle fédération nationale

Les travaux reprendront après le congé de Toussaint

4.Arbitrage

4.1.Budget NDR

Mr Welvaarts fait part du fait que le département arbitrage de Basket Vlaanderen n'a pas encore pris de décision définitive à ce sujet. Mr Delchef précise que l'AWBB a prévu un budget pour l'année 2018 qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 25 novembre 2018.

4.2. Commentaires sur l'absence de commissaires lors des matches de TDM1

Différentes réactions d'arbitres de TDM1 sur l'absence de commissaires ont été enregistrées. Compte tenu de la signature du livre de compétition pour la saison 2017-2018 par les clubs, le CdA n'a aucune marge pour envisager une quelconque action.

Il convient toutefois de souligner que le code de jeu prévoit 4 personnes pour officier lors d'un match officiel.

4.3. Arbitrage à 3 : contact doit à être repris avec avec l'EML

4.4. Remboursement des frais des stages pour les candidats arbitres FIBA

Mr Delchef rappelle la problématique du remboursement des frais de stage pour les candidats arbitres FIBA. Mr Verlinden vérifiera auprès de la comptabilité de Basket Vlaanderen.

5.Compétition

5.1.TDW1 : la formule du championnat telle qu'elle a été rédigée lors de la réunion du 7 mai est confirmée à savoir :

- 1^{ère} phase:
 - organisation de la compétition via 2 X 11 matches
 - Organisation d'une activité à Noël (23 et 26 décembre 2017) – prévoir autant que possible des rencontres avec un déplacement limité – chaque équipe disputant un match à domicile.
- 2^{ème} phase:
- **Équipes qui terminent la compétition régulière aux places 1 à 8**

Répartition des équipes en 2 poules

Poule 1: équipes . 1 – 4 – 6 en 8

Poule 2: équipes . 2 – 3 – 5 en 7

Organisation de 2 X 3 matches

- Play-offs

1/2^e finales au meilleur des 3 matches entre les 2 premiers de chaque poule (1-2 et 2 –1)

Avantage du terrain pour le 1^{er} match pour le 2^{ème} de chaque poule

Match 2 et poule éventuelle sur le terrain de l'équipe classée 1^{ère} de chaque poule

finale au meilleur des 3 matches entre les 2 premiers de chaque poule (1-2 et 2 –1)

Avantage du terrain pour le 1^{er} match pour l'équipe la moins classée au terme de la compétition régulière

Match 2 et poule éventuelle sur le terrain classé l'équipe la mieux classée au terme de la compétition régulière

- **Équipes qui terminent la compétition régulière aux places 9 à 12**

Organisation des Play Downs via l'organisation de 2 x 3 matches

Maintien d'un avantage sur la base du classement (Nr. 9 - 4p, Nr. 10 – 3p, Nr. 11 – 2p, Nr. 12 – 1p)

5.2. Réunion pour le calendrier 2018 -2019

Vu la participation de la Belgique à la Coupe du Monde en septembre 2018, une réunion préparatoire pour rédiger le calendrier de la saison 2018-2019 sera organisée dans les meilleurs délais.

5.3. TDM1 :

Les clubs de TDM1 souhaitent tenir une réunion avec EML pour échanger des idées sur la compétition et sur la formule de la Coupe de Belgique.

Jean-Pierre Delchef
secrétaire

texte de base : Fr